



PROCES-VERBAL
Séance du mardi 28 juin 2022
A l'Ancien Stand à Blonay à 20h00

Présidence : Jean-Luc Bürgy

M. Jean-Luc Bürgy, Président, souhaite la bienvenue à toutes et tous à cette séance du Conseil communal de Blonay - Saint-Légier.

Les membres du Conseil ont été convoqués par lettre personnelle ainsi que par avis paru dans l'édition tous ménages du journal régional « Riviera-Chablais » du 15 juin 2022.

L'appel fait constater la présence de 72 Conseillères et Conseillers, Président compris. La majorité absolue est fixée à 37. Dès lors, M. Jean-Luc Bürgy, Président, déclare que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer. Il déclare la séance ouverte à 20h00 et invoque la bénédiction divine sur les travaux du Conseil communal.

Il a le plaisir de saluer M. le Syndic, Mmes les Conseillères municipales et MM. les Conseillers municipaux, les membres du Conseil, la presse, le représentant de la loi ainsi que le public qui s'intéressent aux débats. Il excuse Mme Sarah Lisé, Municipale, malade.

Il rappelle en outre l'article 57 du règlement du Conseil, exigeant de tout membre du Conseil de se récuser lorsqu'il ou elle a un intérêt personnel ou matériel à l'affaire à traiter.

Comme un sujet de ce soir est particulièrement émotionnel, il implore les membres de garder le calme dans les débats, par l'écoute et le respect de l'autre, même si les avis divergent.

Se sont excusés :

David Béguelin, François Golay, Florence Helg, Daniel Moser, Jérémy Repond, Carole Roulet, Monica Simonet

Arrivée tardive : aucune

Absent-e : aucun-e

1. Adoption de l'ordre du jour définitif

Le bureau du Conseil n'a pas reçu de motion, interpellation ou postulat. Le point 8 est donc supprimé.

M. le Président lit l'ordre du jour définitif modifié :

1. Adoption de l'ordre du jour définitif
2. Assermentation
3. Communications du bureau du Conseil
4. Réponses de la Municipalité aux initiatives déposées lors des séances précédentes
 - 4.1. Prise de position de l'interpellante à l'interpellation « Le PA en Veyre Derrey : quels bénéfices pour la population de notre commune ? » (Mme M. Simonet, GdI, 29.3.2022)
5. Communications de la Municipalité et annonce des préavis futurs
6. Nomination de représentants auprès du Fonds Culturel Riviera (FCR)



7. **PREAVIS N° 14-2022** concernant le Plan d'affectation La Veyre-Derrey, son règlement, le rapport d'impact sur l'environnement dudit plan, le projet routier du réaménagement de la route de La Veyre-d'En-Haut, la décadastration des parcelles no 1159, 1666, 1803 et 1892 nécessaire à l'élargissement de la route de La Veyre-d'En-Haut, la délimitation forestière, les réponses aux oppositions, les conventions foncières et financières liées au plan, ainsi que la demande d'un crédit d'étude d'un montant de CHF 918'500.- HT
8. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux
9. Propositions individuelles et divers
10. Passation de pouvoir

La discussion sur l'ordre du jour est ouverte, la parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Au vote, l'ordre du jour modifié selon la lecture effectuée est accepté à l'unanimité.

2. Assermentation

M. Jean-Luc Bürgy, président,

Annonce qu'en remplacement du Conseiller communal M. Romain Chevalley, sur proposition du PLR, le bureau du Conseil Communal a élu lors de sa séance du 15 juin 2022, le Conseiller communal, M. Yann Zimmermann, 1^{er} des viennent-ensuite de la liste PLR.

Après lecture de l'art. 5 du règlement du Conseil, le président procède, devant le podium, **à l'assermentation de M. Yann Zimmermann**. Ce dernier promet de respecter le serment en levant la main droite.

Le nombre de Conseillères et Conseillers présents est dès lors de 73. Le quorum est de 37.

3. Communications du bureau du Conseil

M. Jean-Luc Bürgy, Président :

- Rappelle le rapport de la commission concernant la modification du règlement de la taxe intercommunale de séjour et la taxe intercommunale sur les résidences secondaires. Ce rapport est adressé à la Municipalité, et non au Conseil, qui siègera lors des discussions avec les autres communes. Un préavis suivra lorsque le règlement sera finalisé. Il lit les conclusions de la commission composée des membres suivants : M. Yves Filippozzi, Mme Evelyne Chevallaz Belotti, M. Claude Nicolet, M. David Béguelin, M. Romain Chevalley, M. Romain Belotti et Mme Michèle Perrelet.
- Annonce que la remise du bureau du Conseil communal est fixée au jeudi 7.7.2022 et fera l'objet d'un procès-verbal.

Courrier :

- Lettre de M. Claude Schwab adressée à la Préfecture, concernant la question de savoir si le préavis 14-2022 pouvait être traité, malgré deux éventuels vices de forme ; la réponse du préfet autorise la tenue des débats. Il ne lit pas ces courriers, car ils ne lui sont pas directement adressés et ces griefs seront certainement débattus lors de la discussion du préavis.
- Lettre de M. John Darbyshire du 23 juin 2022, dont il donne lecture (annexée au PV).
- Lettre de M. Roger Carrard du 26 juin 2022, dont il donne lecture (annexée au PV).

4. Réponse de la Municipalité aux initiatives déposées lors des séances précédentes :

4.1 Réponse à l'interpellation « Le PA en Veyre Derrey : quels bénéfices pour la population de notre commune ? » (Mme M. Simonet, Gdl, 29.3.2022)



M. Jean-Luc Bürgy, Président, informe que Mme Monica Simonet, auteure de l'interpellation étant absente pour cause de maladie et démissionnaire du Conseil, il donne la parole à Mme Corinne Andreutti pour lire la prise de position de Mme Monica Simonet.

« Ayant été testée positive au COVID, je ne peux malheureusement pas présenter ma réponse personnellement ce soir. Je remercie chaleureusement Mme Corinne Andreutti de s'en charger. Merci à la Municipalité pour ses réponses. Cependant, certaines me déçoivent. Je ne peux que constater que des faits défavorables au projet ont été occultés. D'autres réponses contiennent des promesses et/ou elles nous laissent avec beaucoup trop d'incertitudes. Je m'explique :

Point 1. Coût-bénéfice de la voie-verte entre la halte MVR Château d'Hauteville et La Veyre-Derrey
La réponse de la Municipalité concernant l'utilité de cette portion de la voie verte est évasive. Pour sauver la mise, elle nous fait miroiter une future prolongation reliant le bas et les hauts de notre commune par un tracé en mobilité active le long de la voie du MVR. Mais ce tracé a été rendu impossible par le réaménagement de la halte MVR St-Légier-Gare. Il s'agit donc d'explications qui me laissent pantoise.

Point 2 : Investissements pour des infrastructures routières hors limite de la zone
Les informations reçues concernant des investissements liés aux effets collatéraux du projet ne me satisfont pas. Il est indéniable que la charge de trafic augmentera et nous savons que les giratoires du Rio-Gredon et Genévrier et les axes routiers menant au nœud autoroutier sont actuellement déjà surchargés. Toute solution pour y remédier avec une projection des coûts incombant à notre commune, manque cruellement.

Point 3 : PDCom « secteur sport »
Dans sa réponse, la Municipalité admet que le plan directeur communal (PDCom) approuvé en novembre 2003, selon lequel il s'agit d'une zone poly-sportive, fait foi. Pourquoi avoir mentionné dans tous les documents qu'il s'agit d'une zone villa (PDCom de 1983) qui est à transformer en une zone d'activités ? On ne joue pas franc jeu et cela irrite certains opposants.
Dans sa réponse, la Municipalité nous abreuve avec un tas d'informations peu digestes pour le commun des mortels concernant l'obligation de plans directeurs communaux qui a été remplacée par l'obligation de plans directeurs intercommunaux. Les avocats se chargeront, le cas échéant, de débattre sur l'application correcte ou non de l'article 17 de la LATC.
Enfin, la Municipalité nous explique que l'orientation zone poly-sportive a été remise en question par différentes études régionales. Elle se réfère au rapport de synthèse de Jean-Marc Bryois de juin 2015 selon lequel la zone sportive devait se localiser sur le secteur Saussaz Maladaire. Chers collègues, j'ai consulté ledit rapport. Le nom de La Veyre-Derrey ne figure pas une seule fois dans cette analyse. Son auteur, Jean-Marc Bryois, pourrait sûrement nous donner des renseignements sur la ou les causes de cette absence.

Point 4 : Densification de la zone industrielle du Rio-Gredon
Merci à la Municipalité pour ses précisions.

Point 5 : Avenir des terrains « En Ferreyres » et du « Pré-au Blanc »
Merci à la Municipalité pour les informations qu'elle nous procure concernant les sites qui sont encore libres de constructions. Les explications contiennent pourtant des zones d'ombres à éclaircir, selon l'avancement d'éventuels projets futurs.

Point 6 : Augmentation du trafic - Implication du canton pour résoudre la problématique
J'ai pris acte des explications de la Municipalité concernant sa vision quant à l'augmentation du trafic. Le rapport CITEC démontre en effet que sur la route du Rio Gredon, il faut compter avec une augmentation de 3-5 %. Mais, dans les conclusions, les auteurs dudit rapport parlent de dysfonctionnements sur le tracé entre les deux giratoires du Genévrier et du Rio-Gredon. La Municipalité passe allégrement par-dessus ce fait.



Avant de se lancer dans un tel projet, on doit être assuré que les infrastructures routières sont à même d'absorber l'augmentation du trafic et, le cas échéant, prendre les mesures avant que rien n'aille plus!
La Municipalité n'est pas entrée en matière concernant ma question sur une implication bienvenue de la part du canton pour trouver des solutions à cette problématique.

Point 7 : Perte de confiance de la population

Le relativement petit nombre d'oppositions (34) est dû au fait que le citoyen lambda a été très mal informé sur le projet. Il n'y a d'abord pas eu de consultation citoyenne, puis l'invitation à une séance d'information du 31 mars 2021, lors de laquelle il était possible de poser des questions que par SMS ou WhatsApp, était minimaliste.

La Municipalité n'a même pas pris le soin d'informer personnellement la propriétaire et habitante de la maison au chemin du Chapon 1 qui est voisine directe de la zone de la Veyre-Derrey. C'est par le GAPS (Groupement pour l'Avenir du Pré-au-Blanc et environs) qu'elle a été mise au courant de ce qui se prépare à côté de sa propriété.

Suite aux oppositions déposées, lors de la séance dite de « conciliation », aucun de nos griefs n'a été considéré digne d'une discussion par nos interlocuteurs. Je n'ai pas accepté le contenu du PV de cette séance qui ne reflète pas ce qui a été dit et j'ai demandé de préserver les enregistrements. Aucune réponse ne m'est parvenue à cette missive.

Les méthodes appliquées dans ce projet étaient en totale contradiction avec le récent mot du Syndic qui dit qu'il est important que les différentes sensibilités puissent s'exprimer. Que la Municipalité doit être ouverte au dialogue et favoriser les démarches participatives.

La séance d'information publique du 17 mai 2022 a été annoncée correctement par un « tous-ménages ». Mais à quoi bon, cette séance ? Bien entendu il était bien trop tard pour qui que ce soit de déposer une opposition. Lors de cet événement qui a fait salle comble, beaucoup de voix discordantes se sont élevées et la frustration d'une grande partie des participant(e)s était manifeste. L'article paru suite à cet événement dans l'hebdomadaire Riviera/Chablais portait le titre évocateur « Un projet qui sent le bouchon ? »

Comment la Municipalité peut-elle prétendre que la population ne s'insurge pas contre ce projet ?! A la place des explications données, un mot de compréhension, voire un mea-culpa pour l'absence d'une consultation citoyenne durant les longues années de préparation du projet aurait été, à mon avis, plus approprié.

Mot de la fin :

Des propos, comme ceux que je tiens dérangeant, c'est évident. Ces derniers temps, j'ai attiré des foudres, mais j'y ai survécu. En exprimant mes opinions j'ai pu faire honneur à ceux et celles qui m'ont accordé leur confiance durant les récentes élections. Enfin, j'ai été fidèle à mes convictions selon le serment que j'ai prêté et ceci jusqu'au bout de mon mandat dans ce Conseil communal ».

Mme Monica Simonet ne souhaite pas déposer une résolution.

5. Communications de la Municipalité et annonce des préavis futurs

Les préavis suivants sont annoncés :

- Préavis No 21-2022 – rapport de gestion et comptes 2021 pour la commune de Blonay
- Préavis No 22-2022 - rapport de gestion et comptes 2021 pour la commune de Saint-Légier

Les communications suivantes :

- Communication No 10-2022 – Association Lavaux Patrimoine Mondial

M. Bernard Degex, Municipal prend la parole :

Je me permets une réponse à la question de M. le Conseiller Boraley par rapport à la situation délicate qu'il a rencontrée en lien avec l'une de ses génisses.

Les informations qui me sont parvenues sont les suivantes, fournies par Police Riviera. Après divers recoupements, la situation rapportée est bien que la bête qui a pu s'échapper, alors qu'elle devait être chargée



sur une remorque, n'a été retrouvée qu'après de longues recherches, notamment à l'aide d'un drone, et que l'opération a duré tout le week-end.

Ces informations ont été recoupées par la Gendarmerie, le garde-faune et le service du vétérinaire cantonal. A l'heure actuelle, et dans notre canton, il n'existe aucune procédure précise s'agissant de l'abatage d'un animal en furie. Pour l'heure ce sont des règles d'opportunité, de proportionnalité et de sécurité qui prévalent. La Gendarmerie possède un fusil de chasse qu'elle n'utilise qu'à de très rares occasions, par exemple pour tirer des animaux sauvages qui s'aventurent sur l'autoroute (notamment des sangliers).

Le garde-faune n'intervient pas dans ce genre de situation, à la demande d'un privé.

Le service du vétérinaire cantonal a fait référence au Code rural et foncier qui indique que formellement, il appartiendrait au Préfet de donner l'ordre de tir après préavis municipal, ce qui ne se fait évidemment jamais et surtout pas dans un cas d'urgence, on peut le comprendre.

Faute de procédure claire existante et dans l'intervalle, Police Riviera propose qu'à l'avenir, lorsque de telles situations se produiraient et au vu du caractère exceptionnel de ces dernières, une coordination rapide soit faite avec la Gendarmerie de manière à ce qu'elle puisse intervenir avec les moyens adéquats.

Je vous reviendrais bien sûr si des éléments nouveaux apparaissaient ».

6. Nomination de représentants auprès du Fonds Culturel Riviera (FCR)

M. le Président

« Vous avez appris que notre commune a droit à deux représentants auprès du Conseil intercommunal du Fonds culturel Riviera (FCR) et non un seul. Actuellement c'est M. Matthieu Sesseli, du Parti socialiste et Allié.e.s, qui est notre délégué et Mme Alexia Weill, PLR, qui est suppléante. Vu leur récente élection et leur motivation bien connue dans le domaine de l'Art et la Culture, leur élection à cette commission n'avait pas soulevé la moindre hésitation. Suite à ce qui précède et après discussion avec les chefs de groupe, je vous propose pour les postes vacants, la nomination de Mme Alexia Weil au 2ème poste de déléguée et de compléter la représentation avec deux suppléantes.»

Déléguée	Mme Alexia Weill	(PLR)
Déléguées suppléantes	Mme Anne Chabloz Parguel Mme Barbara Kool	(Les Vert.e.s) (GdI)

Ces propositions sont acceptées. **Les membres ci-dessus sont élues par acclamation.**

7. PREAVIS 14-2022 concernant le Plan d'affectation La Veyre-Derrey, son règlement, le rapport d'impact sur l'environnement dudit plan, le projet routier du réaménagement de la route de la Veyre-d'En-Haut, la décastration des parcelles nos 1159, 1666, 1803 et 1892 nécessaire à l'élargissement de la route de la Veyre-d'En-Haut, la délimitation forestière, les réponses aux oppositions, les conventions foncières et financières liées au plan, ainsi que la demande d'un crédit d'étude d'un montant de CHF 918'500.- HT.

M. le Président demande s'il a une demande de récusation; ce qui n'est pas le cas.

Il propose de traiter ce préavis de la manière suivante :

- RCC 73 : Lecture des conclusions des rapports des commissions
- Courte introduction au préavis par la Municipalité, ce dernier ayant été présenté en détail le 31 mars.
- Discussion et questions sur le préavis, chapitre par chapitre.
- Discussion et votation des réponses aux oppositions
- Discussion /questions sur le règlement du PA
- Discussion / questions sur les annexes
- Discussion sur chaque rapport de commission
- Discussion générale



- Votation des amendements
- Votation du préavis.

M. le Président demande s'il y a des objections concernant cette façon de procéder. Ce n'est pas le cas.

Il invite ensuite Mme Pascale Yoakim de bien vouloir se rendre devant l'assemblée afin de lire les conclusions de la commission ad hoc chargée de l'étude du préavis. En conclusion après délibération (8 voix favorables, 1 non et 0 abstention), les membres de la commission ad hoc recommandent aux membres du Conseil communal d'approuver les conclusions du préavis n°14-2022.

Il demande à M. Alain Salanon de bien vouloir se rendre devant l'assemblée afin de lire les conclusions de son rapport de minorité.

Il demande à Mme Heike Drost de lire les conclusions de la COFIN. En conclusion après délibération (7 oui et 2 non), les membres que la COFIN recommandent aux membres du Conseil communal d'approuver les conclusions du préavis n°14-2022.

M. le Président demande s'il y a une demande de non-entrée en matière; ce qui n'est pas le cas.

M. le Président :

« Comme vous le constatez, il y a beaucoup de matière et je vous demande de respecter les règles suivantes et je veillerai à leur respect :

- *La parole ne sera donnée qu'une fois par personne et par objet, sauf prise à partie personnelle, exception faite pour la Municipalité et les Présidents de commissions (art 75 RCC).*
- *Veuillez ne pas intervenir pour répéter un sujet déjà traité, donnez donc des arguments nouveaux et soyez brefs, les Conseillères et Conseillers ayant déjà dû lire les arguments de la municipalité et des opposants.*
- *Respectez vos collègues en gardant le silence et en les écoutant, cela évitera les répétitions ».*

Il donne ensuite la parole à la Municipalité pour l'introduction au préavis et s'il y a des informations à rajouter suite à la présentation faite à fin mars.

M. Thierry George, Municipal

« Je ne désire pas refaire une description du préavis, mais répondre à la question opportune « Quels bénéfices pour la population de notre commune ? »

Nous avons la chance d'avoir dans notre commune de Blonay – Saint-Légier une opportunité rare et unique d'avoir un pôle d'emploi dans notre région Riviera dans le secteur secondaire. Ceci pour nos entreprises de la région, entreprises familiales pour certaines, centaines pour d'autres et qui doivent ou devront se délocaliser, car mal placée en centre-ville ou en pleine expansion. D'autres entreprises pourront être créées aussi dans ce pôle.

C'est une chance pour nos commerces locaux qui vont pouvoir livrer à ces entreprises, par exemple les boulangers pour les 10h et autres lunches, pour nos restaurants, pour les garages qui s'occuperont de l'entretien des véhicules et même pour tous les types de commerces. J'en veux la preuve par mon expérience, ayant été propriétaire d'un magasin d'optique à Montreux, je peux vous affirmer que les employés consomment aussi sur leurs lieux de travail.

C'est une chance aussi pour nos jeunes qui auront des emplois divers pour bien des formations, qu'elles soient supérieures ou simplement dans le secteur secondaire. C'est une opportunité pour la formation de stagiaires et apprentis, car ce sont des entreprises formatrices.

Nous avons besoin de ces entreprises du secteur secondaire pour vivre tout simplement. Le plombier, le carreleur, les produits dentaires, les produits alimentaires, les menuisiers, etc...

Comme l'explique l'organisme de la PROMOVE dans sa stratégie de développement économique, pour compenser la population vieillissante, nous devons développer l'emploi dans notre région afin de créer de la valeur et d'assurer notre avenir à tous.



Vous l'avez bien compris, ce projet sera aussi d'une qualité environnementale exceptionnelle. C'est le but visé par les règlements et conventions et c'est celui dans lequel désire s'engager les propriétaires, par exemple la Commune de Vevey, qui nous l'a confirmé par la voix de ses Municipaux.

Merci aux deux commissions pour les heures passées l'étude du préavis. Bravo pour ces rapports qui sont d'une excellente qualité.

Les vœux et l'amendement proposés sont acceptés par la Municipalité et ne posent pas de problème dans la suite de la procédure. Je dois, par contre, vous rendre attentifs sur certaines affirmations du rapport de minorité qui sont erronées et qui peuvent nuire au préavis.

J'en a relevé quelques-unes notamment :

- *le point « textes des oppositions et des pv de séances de conciliation ». Il est reproché à la Municipalité de n'avoir mis dans le préavis que des résumés. En général, il n'est pas attendu que les textes des oppositions et des comptes rendus de séance de conciliation soient rendus publics, mais la Municipalité les a mis à disposition de la Commission dès que la demande a été faite.*
- *Sur la mesure R14 du PDCn et le projet d'agglomération Rivelac. Cette mesure intègre La Veyre-Derrey dans un site stratégique d'agglomération « La Veyre-Fenil ». Le projet de La Veyre-Derrey s'inscrit donc très précisément dans la mesure R14.*
- *Violation du principe de coordination : nous avons demandé l'avis juridique de Me Haldy, qui est clair sur ce point et qui contredit ce qui est avancé dans le rapport de minorité.*
- *Norme SVSS 640 065 relative aux cycles : cette question est traitée par l'étude de mobilité (annexe 2, pp 23-24) qui recommande 135 places vélos pour le projet de La Veyre-Derrey*
- *Urgence climatique : concernant les plans de mobilité d'entreprise, il faut bien comprendre qu'en l'état, les entreprises intéressées par le site n'ont pas reçu de confirmation qu'elles pourront s'installer. Dans ces conditions il est trop tôt pour que des plans de mobilité soient déjà établis.*
- *Périmètre d'influence du RIE : comme mentionné par le rapport CITEC et lors de la séance d'information à l'Ancien Stand, il est attendu une augmentation de trafic pouvant atteindre 3% sur la route Rio Gredon.*
- *Absence de rapport OPair : le rapport d'impact sur l'environnement traite de la pollution de l'air (pp 22 à 33). Il démontre que ces valeurs limites OPair sont respectées dans le périmètre du projet.*
- *Absence du rapport de la DGMR : le rapport se trouve aux pages 34 à 36 de l'annexe 20 (rapport d'examen préalable). Ce rapport est donc à disposition du Conseil communal.*

Et, comme dernier élément, j'aimerais vous donner une précision sur le document qui est apparu avec le rapport de la commission ad hoc qui se nomme « Décision finale ». Ce document est purement formel. Il est exigé par les services du Canton. Il s'agit du document nécessaire à la consultation publique qui sera lancée après l'adoption du PA par le canton. Cette décision finale a été visée par le Canton et est un document formel. Il résume les mesures environnementales qui sont fixées par le PA et celles qui devront être appliquées dans le cadre du permis de construire, ainsi qu'un résumé du rapport d'impact qui sera également soumis à la consultation publique. Vu qu'il a un caractère formel, il a été présenté à la commission ad hoc du préavis.

M. le Président :

« Nous passons maintenant au traitement du contenu du préavis : il s'agit d'explicitier le contenu et de poser les questions de compréhension sur des points qui restent peu clairs. La discussion complète sur le pour et le contre se fait ensuite, dans le débat général ».

- Chapitres 1 et 2, pages 2-9.
Discussion ouverte, la parole n'est pas demandée. La discussion est close.
- Chapitre 3, pages 9-11.
Discussion ouverte, la parole n'est pas demandée. La discussion est close.
- Chapitres 4, 5 et 6, pages 11-13.
Discussion ouverte, la parole n'est pas demandée. La discussion est close.
- Chapitre 7, pages 13-16.



Discussion ouverte, la parole n'est pas demandée. La discussion est close.

- Chapitre 8, pages 16-17.

Discussion ouverte, la parole n'est pas demandée. La discussion est close.

- Chapitre 9 et 10, pages 18-20.

Discussion ouverte, la parole n'est pas demandée. La discussion est close.

- Chapitre 11, pages 20-30.

Discussion ouverte, la parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président :

« Nous allons maintenant procéder au vote des réponses de la Municipalité aux opposants. Je rappelle que ces réponses peuvent être amendées, mais que le refus d'une réponse entraîne l'arrêt de la procédure ».

Réponse à l'opposition no 1

La réponse à l'opposition no 1 est acceptée à la majorité : 51 oui, 15 avis contraires et 6 abstentions.

Réponse à l'opposition no 2

La réponse à l'opposition no 2 est acceptée à la majorité : 49 oui, 16 avis contraires et 7 abstentions.

Réponse à l'opposition no 3

La réponse à l'opposition no 3 est acceptée à la majorité : 49 oui, 16 avis contraires et 7 abstentions.

Réponse à l'opposition no 4

La réponse à l'opposition no 4 est acceptée à la majorité : 51 oui, 16 avis contraires et 5 abstentions.

Réponse à l'opposition no 5

La réponse à l'opposition no 5 est acceptée à la majorité : 49 oui, 17 avis contraires et 6 abstentions.

Réponse à l'opposition no 6

La réponse à l'opposition no 6 est acceptée à la majorité : 48 oui, 19 avis contraires et 5 abstentions.

Réponse à l'opposition no 7

La réponse à l'opposition no 7 est acceptée à la majorité : 50 oui, 17 avis contraires et 5 abstentions.

Réponse à l'opposition no 8

La réponse à l'opposition no 8 est acceptée à la majorité : 50 oui, 15 avis contraires et 7 abstentions.

Réponse à l'opposition no 9

La réponse à l'opposition no 9 est acceptée à la majorité : 52 oui, 15 avis contraires et 5 abstentions.

Réponse à l'opposition no 10

La réponse à l'opposition no 10 est acceptée à la majorité : 49 oui, 17 avis contraires et 6 abstentions.

Réponse à l'opposition no 11

La réponse à l'opposition no 11 est acceptée à la majorité : 52 oui, 18 avis contraires et 2 abstentions.

Réponse à l'opposition no 12

La réponse à l'opposition no 12 est acceptée à la majorité : 50 oui, 18 avis contraires et 4 abstentions.

Réponse à l'opposition no 13



La réponse à l'opposition no 13 est acceptée à la majorité : 52 oui, 17 avis contraires et 3 abstentions.

Réponse à l'opposition no 14

La réponse à l'opposition no 14 est acceptée à la majorité : 50 oui, 19 avis contraires et 3 abstentions.

Réponse à l'opposition no 15

La réponse à l'opposition no 15 est acceptée à la majorité : 50 oui, 17 avis contraires et 5 abstentions.

Réponse à l'opposition no 16

La réponse à l'opposition no 16 est acceptée à la majorité : 49 oui, 19 avis contraires et 4 abstentions.

Réponse à l'opposition no 17

La réponse à l'opposition no 17 est acceptée à la majorité : 51 oui, 17 avis contraires et 4 abstentions.

Réponse à l'opposition no 18

La réponse à l'opposition no 18 est acceptée à la majorité : 47 oui, 17 avis contraires et 8 abstentions.

Réponse à l'opposition no 19

La réponse à l'opposition no 19 est acceptée à la majorité : 49 oui, 18 avis contraires et 5 abstentions.

L'opposante Mme Corinne Andreutti n'ayant pas le droit de vote, l'opposition no 6 est revotée :

Réponse à l'opposition no 6

La réponse à l'opposition no 6 est acceptée à la majorité : 46 oui, 17 avis contraires et 8 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion sur le chap. 13 :

Mme Anne Weill-Lévy (Les Vert.e.s)

A un problème procédural. En effet, elle comprend qu'il ait fallu revoter et comprend le formalisme qui n'est pas excessif. Par contre, elle ne comprend plus la procédure, car il y a un préavis qui est un combi pack, dont les membres non présents à la commission ad hoc n'ont pas vu les oppositions. Il y a aussi le fait de faire des votes au milieu d'un préavis, donc les choses sont faites à l'envers et elle demande des explications. Normalement, on commence par un débat d'entrée en matière, puis une discussion générale et les votes.

M. le Président

Comprend sa question. L'idée était de prendre le préavis dans l'ordre avant la discussion générale pour éliminer toute question de compréhension et toute question technique. Ces réponses, qui sont complètes et dans le préavis, ont été votées. Dans d'autres cas de PA, les oppositions n'étaient pas non plus dans le préavis, il n'y avait que les réponses. C'est la raison pour laquelle il a demandé de voter ces réponses qui sont relativement claires, à savoir si l'on est « pour ou contre ». La discussion, sur les annexes là où tous les points peuvent venir, va être ouverte. Il y aura ensuite la votation sur l'ensemble du préavis. Il est d'avis que tous les membres ont étudié le préavis et raison pour laquelle la procédure, qui est la même que celle qui a été faite pour le dernier préavis d'un PA à St-Légier, se déroule de cette manière.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président ouvre la discussion sur les annexes au préavis :

- Sur le règlement du PA, annexe 5. Le règlement peut être amendé
Discussion ouverte, la parole n'est pas demandée. La discussion est close.
- Sur la convention foncière, annexe 22
Discussion ouverte, la parole n'est pas demandée. La discussion est close.



- Sur la convention domaine public, annexe 23
Discussion ouverte, la parole n'est pas demandée. La discussion est close.
- Sur les autres annexes
Discussion ouverte, la parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président ouvre la discussion sur le rapport de la commission des finances pour le vœu et amendement :

Mme Heike Drost

« La COFIN a constaté que le projet se déroule en plusieurs phases, raison pour laquelle elle ne peut pas répondre à ce stade d'une manière exhaustive et finale à toutes les questions. Ainsi il convient d'insister à chaque étape sur la clarification des interrogations restées en suspens.

Pour cette raison la COFIN formule le vœu suivant :

Étant donné que l'investissement dans le parking doit être évalué d'une manière isolée, la COFIN souhaite qu'une étude de faisabilité économique complète soit associée au futur préavis relatif à cet investissement.

Ensuite la COFIN propose un amendement :

La COFIN est soucieuse de s'assurer que, à ce stade, la Municipalité ne s'engage pas fermement de devenir porteuse de la construction et propriétaire du parking. La réalisation du parking via l'octroi d'un DDP doit rester une alternative officielle. La convention relative aux opérations foncières n'est pas suffisamment claire sur ce point.

- *Les actes notariés pour les modifications foncières et le financement des équipements doivent reprendre ce point et expliciter que la Municipalité peut réaliser ou **faire réaliser** le parking.*

la COFIN vous propose, à 7 voix pour et 2 voix contre, d'adopter les conclusions de la Municipalité telles qu'amendées ».

Pascal Yoakim :

Même si la Municipalité a informé qu'elle a déjà accepté les vœux de la commission ad hoc, elle les rappelle :
Point 4 du rapport, vœu : Informer et encourager les entreprises locales à adhérer à l'association « Groupement d'entreprises La Veyre-Derrey »

Point 5, vœu : Suivre de près l'évolution du trafic dès le début de la présence des activités sur le site de La Veyre-Derrey, faire des comptages et proposer des mesures permettant de diminuer le trafic si un seuil d'augmentation sur le tronçon concerné devait être atteint.

Point 6, vœu : Que tous les efforts soient faits, conjointement avec la commune de Vevey et le Canton, pour que certaines infrastructures permettant de mieux connecter le site de La Veyre-Derrey pour les cyclistes et les piétons puissent être concrétisées au plus vite.

Point 7, 3 vœux :

1/ Apporter des solutions de réversibilité au parking bâti en suivant l'évolution des besoins en places de stationnement. En effet, une vision à long terme du site, tenant compte d'une vision responsable vis-à-vis des enjeux climatiques notamment, devrait tout naturellement conduire à une baisse progressive de l'accessibilité en voiture et donc à des besoins en diminution pour le stationnement. Comment concilier cette volonté avec une occupation progressive du site par ses occupants et éviter de construire des places inutiles quelques années plus tard ?

2/ Créer un compte affecté à la mobilité active avec les bénéfices provenant de la location du parking. Cette situation permettrait de rendre plus « vertueux » le produit obtenu par les usagers en stationnement et agirait directement à la source des nuisances du trafic.

3/ Si un concours devait être réalisé à l'intérieur du PA, encourager les porteurs de projet à associer le concours à une réflexion élargie à l'ensemble du PA.

Point 11, vœu : Etablir une Commission municipale au moins pour le suivi de la réalisation et de la gestion du parking, compte tenu des enjeux liés à son dimensionnement et sa conception.



M. Alain Salanon ne souhaite pas faire des ajouts concernant le rapport de minorité.

M. le Président ouvre la discussion générale sur le préavis. Il invite les orateurs à s'adresser de manière brève et de préciser s'il s'agit d'une prise de parole concernant le préavis, un rapport de commission ou un avis général.

M. Sylvain Guillaume-Gentil, Gdl :

« Apparaître dans le journal 24 Heures avec un titre qui évoque des soupçons de conflit d'intérêt me concernant, j'avoue que jamais je n'avais imaginé que cela se produirait un jour. Et bien oui, ce jour est arrivé et j'avoue être un petit peu atterré !

Je ne sais pas s'il faut que j'en rie ou que j'en sois triste...

Personnellement, cela a plutôt tendance à me faire rire, car ces soupçons sont tellement dénués de fondement que cela ne me touche pas. Je suis effectivement directeur d'un bureau d'études qui a produit des études il y a respectivement 8-9 ans pour l'une et 4-5 ans pour l'autre dans un secteur proche du PA.

Petite parenthèse : pour ceux qui l'ignore, je suis ingénieur en mobilité et mon métier est donc de conseiller en totale indépendance des clients qui sont très souvent des collectivités publiques comme en l'occurrence les communes et le canton. Etre ingénieur-conseil, c'est apporter une expertise objective et neutre sur une problématique souvent complexe comme l'est la mobilité. On ne vend que notre matière grise et nos conseils, c'est comme cela que nous gagnons notre vie.

Si l'on en revient au secteur de La Veyre, mon bureau a donc produit des études permettant aux communes et au canton de prévoir les conditions-cadres d'un développement cohérent et raisonné de ce secteur pour les prochaines décennies. Nous avons fourni une prestation, avons été payés pour cela il y a plusieurs années, tout est clos !

Maintenant, je pense qu'il y a quand même de quoi être triste par rapport à ce qu'il se passe dans ce Conseil et par rapport à ce que certains membres de ce Conseil écrivent dans des rapports. Triste pour plusieurs raisons :

- 1. C'est effectivement maladroit que si ce sont les arguments qui justifient en partie un rapport de minorité, c'est un peu pauvre.*
- 2. C'est également triste parce que nous aurions pu, dans cette commission, évoquer cet enjeu. Si l'on m'avait posé la question de ce que la société dont je suis directeur avait fait dans ces études, j'aurais pu clairement donner toutes les explications nécessaires qui feraient qu'on ne serait pas là aujourd'hui à se quereller. Mais cet échange n'a pas eu lieu et je le regrette.*
- 3. Enfin, je trouve triste que si ce qu'on me reproche, c'est d'avoir une certaine connaissance du sujet, une certaine expertise par rapport à des questions et des enjeux qui ne sont pas simples, ce n'est pas triste, c'est grave. Car cela veut donc dire que plutôt que de vouloir éclairer les choix que les Conseillers communaux doivent faire ce soir, on préfère l'obscurantisme de l'ignorance. Moi, cela me fait penser à des réflexes moyen âgeux et je ne pense pas que la démocratie ait gagné de telles réactions ».*

M. Christian Ferrari, ELU, Président de la commission du préavis 14/2022

« Je vais me concentrer sur le fond :

Nous vivons une période troublée et de remise en cause de nos valeurs. Devant les inconnues que nous devons affronter, il est important de définir des priorités. La guerre, les crises énergétiques, le dérèglement climatique etc... engendrent une prise de conscience brutale de la viabilité de ces valeurs. Nous devons faire face et en urgence à ces défis.

Le préavis que nous discutons offre une opportunité, de premier plan, pour y répondre. La commission s'est posée des questions sur l'opportunité et la cohérence d'implanter dans ce secteur, des activités économiques. Nous avons discuté de la pertinence de laisser la zone pour de la construction de villas, voire d'y implanter des activités sportives.

Après discussions, nourries par nos questions à la Municipalité et après avoir entendus certains opposants, il est apparu clairement, à la majorité de la commission, que l'affectation en zone d'activités était cohérente et en adéquation avec les préoccupations citées ci-dessus.



Nous pensons que des entreprises régionales d'importance, désirant soit de s'agrandir ou de quitter les centres urbains, devaient venir s'implanter sur ce site. Tout concorde pour que ce choix d'implantation soit le plus adéquat. En effet, le lieu vierge de toutes constructions permettra de réaliser des bâtiments adaptés aux nouvelles règles et aux développements durables, notamment. Ainsi, ces entreprises pourront relever les défis qui les attendent, dans un lieu adapté.

Il est important pour notre région de conserver des entreprises de qualité et implantées depuis des décennies, il en va de l'adaptation de notre économie, de places d'emplois et de places d'apprentissage.

Dans la pesée d'intérêt; de construire des villas, des espaces sportifs ou des activités économiques ; il est apparu clairement que les types d'activités économiques étaient les plus pertinentes et en adéquation avec les défis qui nous attendent.

Merci de m'avoir écouté, à défaut de m'avoir entendu ».

Mme Mirta Olgiati Pelet, Les Vert.e.s

« Nous sommes appelé.e.s ce soir à voter un préavis qui cause des débats passionnés et, par conséquent remous et dissensions. Il s'agit d'un projet qui s'est construit sur une période très longue – près de deux décennies – et pour lequel beaucoup se sont fortement et personnellement investi.e.s.

Le groupe des Vert.e.s, que je représente en prenant la parole, ne remet pas en question l'engagement des acteurs jusqu'ici impliqué.e.s et les respecte. Simplement, il s'agit pour nous de juger de la correspondance de ce projet avec nos convictions et avec les idées politiques que nous avons présentées à nos électrices et électeurs. A nos yeux, ce préavis ne répond pas – ou plutôt ne répond plus – aux exigences environnementales de notre temps, ni aux besoins de notre population. Nous nous y opposons. Les cinq raisons principales qui expliquent notre position sont, en bref, les suivantes :

- *Premier argument : la non prise en considération de l'urgence climatique*

Nous considérons que l'urgence climatique n'est plus à démontrer et que, par conséquent, toute action publique, d'autant plus si elle touche un territoire non construit, doit être entreprise en priorisant la question de son impact et de sa durabilité, non seulement environnementale et sociale, mais aussi économique.

Suivant ce point de vue, on ne peut que s'étonner de la teneur de ce préavis, très largement axé sur des critères de croissance, qui à notre avis, sont dépassés. Les politiques publiques locales et régionales doivent elles aussi, désormais, faire face aux défis environnementaux et en tenir compte dans leurs stratégies.

- *Deuxième argument : l'engagement à long terme via un préavis « multipack »*

Ce préavis constitue un « multipack » qui traite, certes, d'un crédit d'études en relation à un plan d'affectation, mais aussi, entre autres, d'un règlement et d'une convention foncière. Sa teneur, notamment en ce qui concerne les conventions, engage définitivement notre commune à réaliser ou faire réaliser un parking à hauteur de 350 places, ce qui correspond à un investissement d'au moins 12 millions. Il représente, en d'autres termes, un coût d'environ 1000 frs par habitant, tout âge confondu. Le très fort endettement communal dont nous avons déjà parlé en sera d'autant plus alourdi.

- *Troisième argument : l'absence d'une planification territoriale*

Notre groupe considère que, dans le cadre de notre nouvelle commune, il est désormais indispensable d'inscrire le bon usage du sol dans un plan directeur communal (PDCom), dans un plan général d'affectation (PGA) et, éventuellement, dans un plan directeur régional (PDRég), ceci afin de respecter le principe de coordination pour une utilisation mesurée du sol.

Nous pouvons concevoir qu'on déroge à cette règle à une reprise, lorsqu'un intérêt prépondérant le justifie, mais puisque nous savons qu'une dizaine de plans d'affectation sont actuellement en cours ou en préparation, une telle dérogation est définitivement contraire au droit supérieur.

De surcroît, à trop en faire par voie de plans d'affectation saucissonnés, nous nous prêtons au jeu des recours, qui coûtent, ralentissent la mise en œuvre des projets et, à la longue, les rend obsolètes, voir caducs.



- *Quatrième argument : un rapport coûts-bénéfices négatif*
À notre avis, le rapport coûts-bénéfices du PA de la Veyre-Derrey ne sert pas les contribuables de notre commune. A y regarder de près, M. et Mme tout le monde rapportent 40 fois plus que toutes les entreprises de notre commune fusionnée.
De plus, à la différence du stade de la Saussaz, les coûts de ce projet sont totalement à notre charge en dépit de l'intérêt régional avancé par les porteurs du projet.
- *Cinquième argument : le législatif n'est pas une chambre d'enregistrement*
Compte tenu du volume et de la désorganisation des documents à lire, de la complexité du dossier et, encore, de la pression folle en termes d'échéances qui pesait sur ce préavis, nous constatons que le législatif de notre Commune était dans l'impossibilité de réaliser son mandat, à savoir, d'analyser ce projet convenablement et, surtout, poser des questions susceptibles de mettre à l'épreuve ce plan d'affectation et d'en prouver par là-même la robustesse.
Les commissions du Conseil communal, qu'elles soient permanentes ou ad hoc, ne sont pas de simples chambres d'enregistrement.
En définitive, les rapports de la COFIN et celui, majoritaire, de la commission ad hoc parlent d'eux-mêmes : les incertitudes, mises en relief par la première et les divers et nombreux vœux de la deuxième, laissent planer de sérieux doutes sur la pertinence et sur l'intérêt pour notre commune de ce plan d'affectation.

Je vous annonce que notre groupe demandera le vote secret ».

M. Claude Schwab, PS & Allié.e.s

«Je suis très heureux que l'on puisse enfin avoir un débat politique dans cette nouvelle commune. Jusqu'à maintenant, il a fallu accepter des préavis qui « coulaient dans le bon sens ». Maintenant, on a vraiment une question importante pour nous et pour notre population.

On peut discuter à perte de vue sur les avantages et les inconvénients du projet qui nous est présenté. A ce stade, j'aimerais attirer votre attention sur un seul élément, celui du parking prévu pour la nouvelle zone et plus particulièrement de son financement. En effet, si l'on accepte le préavis, ce ne sont pas quelque 900'000 CHF que l'on engage ce soir, mais 8 millions, plus probablement 12 millions, voire plus qui seront à la charge du contribuable.

Si l'on accepte le préavis, on doit valider la convention passée entre la commune de Saint-Légier – La Chiésaz et les propriétaires. Cette convention a été signée le 29 janvier 2021. Elle a été suivie dix mois plus tard par une étude dite de « sensibilité » pour le parking. J'ai peine à comprendre que la Municipalité de Saint-Légier – La Chiésaz ait pu signer une convention avant d'en connaître les conséquences. Que penseriez-vous d'un propriétaire privé qui achèterait un terrain avant de s'assurer des conditions et du coût de la construction ? J'ai de la peine à concevoir ce chèque en blanc qui nous est proposé ce soir.

Ce projet de parking pose également un problème de cohérence et de respect des compétences du Conseil communal, voire du corps électoral, s'il devait être amené à se prononcer sur cette question. Planifier le territoire communal, c'est une chose, décider de construire un parking en est une autre. On ne peut pas mélanger dans un même préavis une mesure de planification, sur une énorme surface de 4,5 ha, et simultanément s'engager pour un investissement colossal, pour la construction de ce parking. On répondra peut-être que la concrétisation de ce parking devra être soumise ultérieurement au Conseil communal. Mais ce jour-là, on expliquera aux Conseillers communaux qu'il n'y a plus de marge de manœuvre, parce que le projet est lié à la réalisation du PA déjà voté. Il y a donc là un problème qui relève de l'unité de la matière, on ne vote pas sur deux objets à la fois.

Sans compter le signal fort discutable de la construction d'un parking au moment où l'on parle de mobilité douce et de climat, cette obligation faite à notre commune de payer est une aventure financière, comme il n'y pas si longtemps l'a été par exemple la construction et l'exploitation du 1209 ! On vote, puis ensuite il faut payer la facture parce qu'il n'y pas de véritable business plan ne sachant pas quelle entreprise viendra vraiment s'installer à La Veyre-Derrey, aucune ne s'étant engagée formellement, ce qui est normal tant qu'on



ne connaît pas les conditions en particulier financières de la mise à disposition des locaux. Les intérêts sont une chose, mais on ne peut parier sur l'avenir qu'avec un minimum de certitudes. La seule certitude, c'est que la commune sera obligée de construire un parking, ou de le faire construire, si le préavis est accepté.

A plusieurs reprises est mentionné l'intérêt régional de cette zone industrielle. Pourquoi donc serait-ce uniquement à notre seule commune de s'endetter ?

Une question plus fondamentale est celle de savoir si c'est la tâche d'une commune de s'engager dans un projet qui sert d'abord des intérêts privés ? Il est bien que nos entrepreneurs ne soient pas étatisés. Je trouve donc normal que le rôle d'une commune est de proposer un plan d'affectation pour que les entreprises puissent travailler, d'assurer routes et cheminements, mais c'est ensuite aux propriétaires, et la commune de Vevey en particulier, de financer les infrastructures nécessaires à la mise en valeur de leur terrain. Nous n'avons pas à préfinancer des investissements sans aucune garantie que cela marche. Et même avec l'amendement de la COFIN, si le privé trouve que ce parking n'est pas rentable c'est évidemment à la commune de payer.

Enfin, quand on étudie le plan des investissements de la Municipalité, document sur lequel on n'a pas voté, mais est informatif sur ce qui nous attend entre 2022- 2026 :

- *réhabilitation du site de Bahyse 15 millions,*
- *entretien des routes 44 millions,*
- *entretien du réseau d'eaux 20 millions,*
- *achat de la maison de commune 7 millions*
- *structure d'accueil des enfants 9 millions*
- *nouveau site pour les espaces publics 9 millions*

pour ne citer que les plus gourmands (cela fait déjà plus de 100 millions pour des priorités indiscutables !), avec quel argent est-ce que l'on pourra choisir nos priorités qui sont des tâches que nous devons faire.

Chaque dépense de ce plan d'investissement devra passer par le Conseil communal, sauf une, si nous votons le préavis de La Veyre-Derrey, prévu dans le plan pour quelque 9 millions. S'il accepte la convention, le Conseil communal aura les mains liées au moment de la décision de financement.

Cette aventure financière se fera aux frais du contribuable, c'est donc logiquement à lui de décider et c'est pourquoi je demanderai le referendum si le Conseil accepte le préavis. Comme je viens de le lire dans un article sur la fiscalité : « Le contribuable n'est pas un citron qu'on peut presser sans limite ». Je cite mes sources : la dernière tribune du PLR vaudois.

Il me paraît clair qu'un projet de cette importance et de ce coût soit soumis à toute la population... à moins qu'on n'ait peur des décisions de notre corps électoral ! »

Mme Fabienne Mottet, Les Vert.e.s

J'aimerais revenir sur un point qui est à mes yeux essentiel et qui, vu la période dans laquelle nous vivons, doit vraiment nous occuper, toutes et tous, quels que soient les préavis que nous analysons, les débats que nous menons et les décisions que nous prenons.

Cela a déjà été évoqué, donc je serai brève, mais nous devons à tout prix mettre l'urgence climatique au centre de nos réflexions et ne prendre que des options qui favorisent la durabilité et la gestion saine de notre planète. Je pourrais me référer aux nombreuses oppositions qui sont pour l'heure toujours maintenues, mais je mentionnerais surtout celle de l'ATE (Association centrale Transports et Environnement) qui mettait en avant, dans son opposition du 21 avril 2021, « l'augmentation conséquente du mouvement de véhicules à différents endroits de la commune encourageant une mobilité non respectueuse de l'environnement ». Aussi en lien avec ce que M. Schwab vient de dire en lien avec le parking.

Partout en Europe émanent des projets dans les villes, ici un centre sans voitures, là des quartiers à faible circulation, ou encore des zones piétonnes, des zones cyclables., on voit ça dans les journaux tous les jours. Berlin, à Paris.

Mais ici, nous parlons surtout de croissance, de parking, de constructions qui ne vont pas dans le sens d'une économie avancée et innovante, tant au niveau de la gouvernance que de la construction.



Même s'il manque encore des études plus étendues pour le cas qui nous concerne ce soir, les mesures d'impact montrent que les routes sont congestionnées. Les valeurs limites de pollution de l'air sont déjà dépassées, notre santé, celle de nos enfants est en danger.

Ce n'est pas en parlant de la création de quelques espaces verts ou en limitant l'emplacement de quelques panneaux d'affichage lumineux (comme lu dans les réponses aux oppositions) que l'on peut réellement régler de manière judicieuse la question climatique.

Il nous faut penser beaucoup plus stratégique, plus global pour que l'on puisse considérer l'ensemble des plans d'affectation (et non une succession de plans partiels). Ceux-ci doivent véritablement être repensés en accord avec un plan climat général (comme le font déjà certaines villes), en parallèle aussi avec les décisions qui sont prises dans le cadre de l'agenda 21 ou, d'un point de vue plus local, par rapport au label cité d'énergie que nous pouvons développer ensemble avec la population.

Comme dit plus haut, de nombreuses actions sont mises sur pied au niveau cantonal, national ou mondial pour trouver des solutions à l'urgence climatique. Dernièrement encore, le mouvement « Ag!ssons » a porté au niveau cantonal des idées novatrices pour concrétiser ses aspirations sociales, démocratiques et écologiques. Leur slogan commence par « Décidons ensemble, consommons moins, partageons plus ». Le « décidons ensemble est vraiment essentiel.

Essayons de nous en inspirer, trouvons des idées exemplaires pour que Blonay-St-Légier soit également un modèle de courage et d'innovation respectueuse de la mobilité douce.

Ce préavis, à l'avis de plusieurs personnes, ne peut donc pas être encore entériné, il y encore du travail pour que l'on parvienne à une vision plus large, plus courageuse, plus en phase finalement avec la période critique que nous traversons ».

M. Romain Belotti, ELU

« Avant de commencer mon texte, j'aimerais juste répondre à ce qui a été dit. M. Schwab nous parle du coût exorbitant d'un parking, qu'il faut bien sûr payer, mais il rapporte aussi le parking. Il n'est pas uniquement là pour faire joli. Et aussi, au niveau de l'impôt, quand on regarde la facture sociale, quand on voit que sur Fr 100.- que l'on perçoit on doit redonner Fr 70.- au canton, c'est un pur scandale et ça c'est la politique de gauche de ce gouvernement cantonal. C'est scandaleux ».

« Aujourd'hui nous devons nous prononcer sur des places de travail avec le préavis 14-2022 qui permettra la création de 600 emplois dans la Zone de La Veyre-Derrey. Comment pouvons-nous refuser un projet qui permettra toujours un peu plus de sortir la Riviera de cette grande cité dortoir ? Dans un esprit de circuit court, d'économie locale, dans une économie où il est toujours plus difficile de se déplacer. Nous avons ici la possibilité de conserver l'emploi dans notre région, également pour nos jeunes avec la création de places d'apprentissage, ne laissons pas cette chance nous échapper. Pour les gens sceptiques ou indécis, cette zone n'est pas destinée à rester verte à l'avenir. Elle est en zone villa encore et toujours. J'habite sur la Riviera et je travaille à Lausanne ou Genève. Stoppons cette spirale infernale et donnons un signal clair à notre population. Votons oui à ce grand projet de société en gardant nos emplois sur la Riviera ».

M. Guillaume-Gentil, Gdl

Revient sur les interventions qui ont précédé, hormis la dernière, et il rejoint ce qui a été dit sur les objectifs, mais c'est par contre sur les moyens qu'il n'est pas forcément d'accord.

« Le développement du territoire n'est pas une chose aisée, c'est à tout moment une question de choix, de pondération, de pesées d'intérêts entre des questions environnementales, économiques, sociales, etc. Aucun projet n'est parfait, et bien-sûr pas non plus celui-ci !

Mais il est important de bien saisir qu'on ne peut pas regarder le projet avec simplement un petit bout de la lorgnette, mais qu'il faut le faire avec une vision la plus globale possible. Et aussi anticiper ce qu'il se passerait si nous refusons le préavis et anticiper quelles vont être les conséquences du laisser-faire.

Aujourd'hui, nous faisons face à un déficit de surfaces artisanales qui font que nos entreprises vont devoir s'expatrier pour se maintenir ou se développer. Or, le bilan économique, social et environnemental de cette expatriation serait franchement mauvais pour notre région. Nous n'avons rien à y gagner : des pertes au niveau du tissu économique, mais également des déplacements pendulaires et professionnels, souvent en



voiture qui se rallongent, car les destinations de ces entreprises ne seront souvent pas dans les villes, mais dans des régions mal desservies. Tout à l'inverse des circuits courts que l'on doit promouvoir.

Donc vu globalement, ce projet est positif. Mais par contre pas à n'importe quel prix !

Je sais pertinemment que l'aspect du trafic a tendance à crispier. Moi, il m'intéresse au plus haut point :

- D'une part parce que c'est mon métier !*
- D'autre part, parce que j'ai une sensibilité très forte à ce que les comportements de nous toutes et tous puissent fortement évoluer dans les années à venir. C'est une nécessité absolue ! J'essaie déjà de l'appliquer du mieux que je peux à mon cas personnel.*

Ce projet est bien conçu, nous l'avons clairement exprimé dans les conclusions du rapport de la commission. Mais il devra être concrétisé de manière à éviter encore quelques risques qui restent aujourd'hui ouverts. Notamment en lien avec le parking, pour lequel l'enjeu de réversibilité (voir le vœu exprimé) reste totalement fondamental. Il est évident que nous devons anticiper le fait que dans 10 ou 20 ans, le trafic aura dû fortement décroître pour que l'on puisse respecter les enjeux climatiques. Ces solutions devront être évidemment conçues lors des phases suivantes, qui feront l'objet de mises à l'enquête, de crédit de réalisation au niveau du Conseil communal. Donc tout cela ne remet en aucun cas la pertinence du PA, qui vise donc à modifier notamment l'affectation du terrain !

Au sujet du trafic, j'aimerais encore amener un élément de réflexion : oui, le PA devrait générer du trafic supplémentaire. On parle de quelques pourcents sur le réseau principal. C'est une goutte d'eau par rapport à ce qui circule déjà dans le secteur. Aujourd'hui on est en train de retoquer alors que finalement on est, dans cette salle, tous responsables de ce qui se passe au niveau du trafic. La question est donc de savoir si c'est justifié que ce soit « Dernier arrivé, dernier servi » ?

Ce projet de PA vise à mettre en place un nombre de places de stationnement limité. On pourra peut-être le limiter encore plus, mais il est bien plus bas qu'imaginé aujourd'hui. Des plans de mobilité devront être mis en place. On sait qu'il y a toute une panoplie de mesures fortes et même plus fortes que ce qui a été imaginé ces dernières années dans le canton qui devront être mises en place. Il faut s'imaginer que ce PA sera très différent. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'il a été conçu en 2015-2020, qu'il va être concrétisé dans les années 2025 et on n'est pas dans quelque chose qui a été conçu dans ce qu'il se fait aujourd'hui et pas en 1970 ou 80 !

Alors c'est un peu comme accuser le dernier bâtiment Minergie de poser des problèmes d'énergie, alors qu'on est entouré de bâtiments des années 70 qui sont des gouffres à fuel ou gaz ! Le trafic, c'est une problématique générale, dont nous sommes tous un peu responsables. C'est comme cela qu'il faut le voir.

Condamner ce PA sous ce prétexte-là, c'est non seulement inéquitable. Mais ce serait aussi se tirer une balle dans le pied, car les effets collatéraux de son refus seraient alors bien pires, y compris dans la région et notamment au niveau environnemental.

Donc, votons « Oui » à ce préavis. Tout en restant vigilant par rapport à sa concrétisation, afin que son développement soit le plus vertueux possible ! »

Mme Anne Weill-Lévy (Les Vert.e.s)

Souligne le ton respectueux des échanges de ce soir.

Elle a l'impression d'être dans une stratosphère avec 2 visions parallèles. En effet, personne ne sera contre la création d'emplois. Par contre, le problème est la création d'un parking à 12 millions. Il n'y a pas d'autre engagement que celui d'avoir reçu un terrain d'env. 5 000 m² et d'y faire un parking dont le nombre de places se situe entre 350 et 450 places. Elle est d'avis que le Conseil est en train de se fourvoyer sur réalité de son engagement et se réfère aux propos de M. Claude Schwab, dont elle souligne la clarté et la profondeur de l'analyse. Le Conseil a discoursé très longtemps sur un budget de fonctionnement trop élevé compte tenu de l'endettement. Ce jour, le Conseil s'engage sur 12 millions pour un parking, qui est un projet d'hier (années 70) pour une société de demain, à cause du nombre d'étapes et de procédures très longues à effectuer avant sa réalisation. La commune n'est pas une commune-dortoir, mais reste une zone d'agrément et s'engager sur 12 millions lui paraît extrêmement dangereux.



M. Philippe Volet, PLR

Est un peu atterré par les choses dites, alors qu'il y a des erreurs. Il commence par ce qu'il avait prévu : (in extenso :

« Le parti des Vert.e.s, vous êtes un parti de blocage, vous ne faites jamais de propositions constructives, jamais, vous ralentissez systématiquement tous les projets, tous. Le projet n'est pas juste pour des entreprises, mais aussi pour permettre une certaine production locale, des trajets courts, voire même en transports publics, et donc écologiques. Qui va faire appliquer les mesures pour lutter contre votre fameuse « urgence climatique » ? qui va isoler ? qui va nourrir la population ? si systématiquement vous prenez comme argument « ah il faut étudier plus longtemps, on ne peut pas, ah ça fait 10 ans, c'est plus d'actualité ». Ok, mais on va encore mettre 5 ans et comme ça, ce que l'on aura décidé maintenant, dans 5 ans ce ne sera plus d'actualité, et en attendant on aura rien fait. Qui est-ce qui va isoler les maisons ? parce qu'en Suisse, il faut donner les chiffres, les plus gros contribuables au CO₂, c'est le bâtiment, c'est le chauffage. Pour lutter là contre, il faut changer des chaudières, donc il faut des sanitaires, il faut des pompes à chaleur, il faut des gens qui installent du solaire, il faut isoler les maisons. Vous croyez qu'ils sont dans quel secteur ces gens-là ? Dans le secteur primaire ? pas vraiment non, dans le secteur tertiaire ? pas non plus. Ce projet, il est pour le secteur secondaire, on est dans la cible. Qui est-ce qui parle constamment de la nourriture ? on parle d'entreprises de transport qui vont livrer des légumes. Si ça c'est pas être dans le cœur de cible ... !

Pour ceux qui amènent l'argument du trafic dans la zone villa du haut, cela ne va rien changer, ce ne sont pas les gens qui sont en face du tennis qui vont, pour aller autoroute, s'amuser à aller faire des virages dans toutes les villas, non, ils vont prendre le chemin le plus court, la grande route, passer à l'autoroute et c'est tout. Et en plus, le but est que ce soit des gens de la région, donc au pire ces gens vont descendre à Corsier, à Vevey, vont prendre la bretelle pour descendre sur La Tour-de-Peilz ou Montreux.

De plus, je pense que c'est au contraire une opportunité. Nous avons eu plusieurs interventions justement sur les transports publics. Je pense que notre commune arrive à point nommé avec ce projet en parallèle pour ré-étudier, et cela a été demandé plusieurs fois, l'ensemble du trafic des transports publics. Il ne faut pas se leurrer, ce n'est pas en refusant ce projet de la Veyre-Derrey que tout d'un coup on va créer des bus ou quoi que ce soit. On doit prendre les choses comme elles nous sont demandées. Là, on parle d'un PA et ensuite on abordera la problématique des transports publics. Une chose après l'autre !

Pour l'esthétique, la commune de Vevey y met un point d'honneur, donc tous ceux qui ont des revendications par rapport l'esthétique, le fait qu'ils ont une maison qui se construit devant, à savoir, « je construis ma villa, mais je ne veux pas que celui qui achète le terrain devant me bouche la vue ». Eh bien il n'avait qu'à acheter le terrain qui était devant. C'est aussi simple que cela !. A l'heure actuelle, il n'y a aucun droit de vue, c'est une aberration. Restons logiques et traitons les problèmes les uns après les autres. Il faut d'ailleurs que cette question soit prise dans son ensemble.

Les montant que vous annoncez, ... et cela m'énerve que la Présidente de la commission des finances annonce des montants pareils. ...ces montants sont faux. A l'heure actuelle, on nous demande de faire réaliser un parking. Je prends un exemple tout simple : Si demain la commune décide de faire un DPP sur cette zone, elle demande à l'entreprise VINCI, Bouygues, de construire ce parking, elle déboursa Fr. 0.-. C'est donc faux et fallacieux de dire qu'on s'engage à dépenser 12 millions. Je comprends que cela puisse passer de 8 à 12 millions, mais ce sont des chiffres quoi sont donnés à la vas-y que je te pousse, c'est complètement faux. Demain vous faites construire un parking ; vous faites un DPP ; vous recevez de l'argent et c'est tout ; vous avez remplis les obligations qui sont demandées dans ce préavis, de faire construire un parking. La commune n'aura rien dépensé par contre elle n'encaissera pas les rentrées. Ca c'est une deuxième question, qu'on bordera la prochaine fois.

Dans la réflexion pour les Municipaux, on a un parking dans notre Zone industrielle, à coté de notre entreprise, eh bien on a qu'à grouper les deux parkings, on en fait un joli en bas et nous on sera tout contents de construire de notre côté et ça fera encore quelques emplois en plus dans la Zone industrielle du dessus.

Je suis un peu déçu par M. Schwab, qui a en général le don de parler avec justesse, mais ses amalgames et raccourcis me semblent un peu courts. Revenir avec l'histoire du 1209, ça n'a rien à voir avec la construction d'un PPA, je pense que la façon dont il a amené son propos était un petit peu populiste. Ce qui n'est pas en général son cas.

Chacun voit le parking comme il utilise soi-même un parking. Comment un charpentier vient poser votre charpente ? à bicyclette ? en trottinette ? on parle d'entreprises du second oeuvre. Un parking, c'est considéré



comme un outil de travail. C'est un besoin élémentaire dans le second oeuvre. On peut faire toutes les théories de bobo que l'on veut, mais dans le second oeuvre quand vous venez avec les panneaux solaires je vous défie de venir avec des trottinettes pour poser des panneaux solaires. Je vous défie de venir construire ou rénover des façades avec une petite voiture où on ne peut pas mettre un seau avec trois outils. Je vous défie de venir faire une fondation de votre maison avec une Smart. Donc on a besoin de parking et j'ose espérer que tout le monde dans la salle est assez intelligent pour savoir que la mobilité évolue. Actuellement, on a des voitures à essence, demain on aura des voitures électriques et j'ose espérer que dans pas longtemps on aura des voitures à hydrogène. Donc le problème de la voiture, telle qu'on la perçoit actuellement est un faux problème selon moi, ça dépend tout de l'évolution de notre société et le jour où on nous construira des camionnettes électriques ou à hydrogène, on sera les premiers à les utiliser parce qu'on a un intérêt économique à le faire. Produisez-les et on les achètera, je vous le promets.

Pour terminer, j'invite donc tous les partis à donner un signal fort en acceptant ce préavis qui amène des solutions constructives et non pas dogmatiques. Merci de votre attention et de votre ouïe pour ce préavis ».

M. Tanguy Krebs, ELU

« La génération montante des 18-30 ans de Blonay-St-Légier a besoin de ce projet.

Avant de développer ce sujet, et ... au vu des propos de la presse... du jour, ... il peut être utile de préciser que je ne présente aucun conflit d'intérêt, l'entreprise familiale n'étant pas impliquée dans ce projet.

En tant qu'habitant de Blonay-St-Légier et membre cette génération montante, il me tient à cœur de sensibiliser notre conseil sur un point décisif.

Pour ma génération, se loger dans notre belle commune, empreinte de notre enfance, relève d'un véritable parcours du combattant. Les coûts sont exorbitants, et les seuls logements accessibles peu reluisants. Ce qui amène de plus en plus de jeunes, en quête de leur indépendance, à quitter la commune, voire le canton.

Sensible également à leur empreinte carbone et à leur responsabilité sociétale, ceux-ci restent dans notre belle commune pour leur travail dans leur entreprise, afin notamment d'éviter des déplacements pendulaires et promouvoir les circuits courts.

De plus, il doit être fait mention que ces entreprises les ont formés, enseignés leurs savoir-faire et donner une chance de gagner leur indépendance financière.

En conclusion, pour toutes ces raisons, il nous tient à cœur que ces entreprises puissent rester localisées dans notre commune, respectivement notre région. Malheureusement les zones d'activités se font rares, terriblement rare même, tant dans notre commune qu'au sein de notre région.

Mesdames, Messieurs, ne rejetez pas cette génération montante qui tient à apporter sa contribution au futur de notre magnifique commune. Pour cela que je vous invite à voter OUI pour un avenir durable à notre commune ».

M. Claude Schwab, PS & Allié.e.s,

En réponse au collègue Volet, il précise que la référence au 1209 est : « chat échaudé craint l'eau froide », car une fois après avoir voté, il faut assumer des déficits. Il s'agit d'un risque sur lequel il faut attirer l'attention du Conseil et de la population. Sur le fond, il est d'avis que cela ne devrait pas être avec les deniers publics qu'il faut utiliser pour financer une part de l'infrastructure qui doit être payée par les propriétaires. Il se demande si la commune de Vevey n'a pas bien profité de sa voisine. Il ajoute que de confier la construction d'un parking à Bouygues est un bel exemple de réseau local et circulaire !

M. le Syndic

Est content du débat qu'il y a au sein du Conseil communal, car il est bien de pouvoir échanger les idées et positions. Il constate que le parking ne laisse personne indifférent et se réfère également à l'amendement proposé par la commission des finances et qui a été immédiatement accepté.

Il précise qu'il y aura deux étapes. Il n'est pas question ce jour de dépenser 12 millions et il y a aussi des sociétés intéressées à prendre en charge sa réalisation. Par contre, il ne sera pas possible de délivrer des permis de construire s'il n'y aura pas de places de parc. Il ne s'agit pas d'un projet d'un autre temps. Les études de faisabilité ont été effectuées en 2011 et le projet a démarré en 2016 auprès du Conseil communal, pour successivement exposer et demander des crédits. Il a été possible d'avancer au fur et à mesure et il n'a jamais été question de remettre en question ces développements.



Vevey aurait-elle profité de sa voisine ? non, d'une part, elle remet un terrain en DDP, et d'autre part la commune n'est pas forcément celle qui va construire ce parking. Ce sera le Conseil qui aura le choix de décider in fine. Il invite à écouter les engagements de la Municipalité de Vevey, dont deux Municipaux ont précisé lors de soirées de présentation, qu'elle serait intransigeante sur un développement durable et exemplaire de ce site stratégique.

Concernant les enjeux climatiques, il précise que 1,7% de place d'emploi du secondaire sont perdus depuis plus de 10 ans sur la Riviera. Ces analyses sont fournies par la promotion économique, soit l'état de Vaud, qui est également sensible au fait que ce projet amène places de travail en circuit court au lieu d'un développement à Forel et Châtel-st-Denis.

Le 24 juin a eu lieu une séance avec le Conseil d'Etat, soit 2 chefs de département (économie et aménagement du territoire) sur les objectifs de la politique cantonale qui doivent être ratifiés par le Conseil d'Etat. Il est question de créer un réseau de 20 sites attractifs, bien localisés et bien équipés. La Commune se trouve dans ces conditions-là. Il y aurait des financements supplémentaires dédiés au développement, car le Canton s'engage au financement d'études d'une PCE jusqu'à Fr. 400'000.- (décision du canton, au-delà de ce montant c'est le Grand conseil qui décide) des équipements collectifs. Par MPD, le canton s'engage pour un montant d'investissement jusqu'à 1 mio pour la part cantonale. La question de la route pourra être invoquée, puis le parking dans un 2^e temps. Il s'agit de soutiens à fonds perdus du canton et il pourrait être possible d'obtenir 35% sur la réalisation des routes, au-delà de la péréquation. Il précise que la route des Deux Villages à St-Légier ne coûte que 30 à 40%, car il a été possible de faire valoir tout le reste auprès de la péréquation.

Aujourd'hui, il s'agit d'un préavis avec un montant annoncé et, pour le reste, il y aura d'autres étapes. Il a également pris note de la proposition de M. Claude Schwab de faire une démarche auprès de la CIEHL, ce qui est d'ailleurs à l'ordre du jour de la Municipalité pour le jeudi suivant, tout comme la recherche d'autres possibilités de financement.

L'emploi est nécessaire et M. le Syndic défend ce projet depuis 2016, en travaillant avec des départements qui sont des partenaires, car le projet est aussi pour les générations futures.

M. Charles Morard, ELU

« Afin de rebondir sur le sujet de l'urgence climatique, sachez que l'anxiété est peut-être écologique, mais aussi économique. En effet, la pandémie, la guerre, les hausses des prix, le chômage qui nous guette, sont des sujets qui inquiètent nos jeunes et la population en général. Cette parcelle est soit faite pour la construction de villas ou alors elle peut être féconde pour les générations futures.

Mon intervention ce soir fait suite au désir de certains d'entre vous de voir le projet passer au-devant de la population. Sachez que jamais je ne m'opposerai à la démocratie directe, les slogans de tous nos partis lors de la campagne n'étaient-ils pas plus de participations, plus de transparences, et d'ailleurs j'ai le mot populisme en horreur pour cela... Pourtant, je n'arrive pas comprendre qu'un référendum puisse être lancé sur un sujet comme celui-ci alors que nous sommes passés à côté de l'avis du peuple pour un projet de construction proche du château de Blonay, monument emblématique de notre commune et cher à sa population. Nous n'avons pas de référendum prévu pour le centre de Blonay et l'abandon inadmissible de notre patrimoine au profit d'habitats modernes et sans âmes.

Je pense donc, Mesdames et Messieurs, que l'extension de la zone industrielle de Saint-Légier sur une parcelle condamnée n'intéressera pas la majorité de la population. Nous nous retrouverons avec un taux de participation catastrophique, avec un investissement en temps et en argent qui pourrait être mis ailleurs ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Relecture de l'amendement de la COFIN :

- Les actes notariés pour les modifications foncières et de financements prévus dans les conventions explicitent la possibilité que la Municipalité réalise ou fait réaliser le parking.

Au vote, l'amendement de la COFIN est accepté à la majorité (66 oui) moins 3 avis contraires et 3 abstentions.



M. le Président

Rappelle que les Vert.e.s avaient demandé le vote à bulletins secrets, ce qui doit être appuyé par 1/5 des membres présents (art. 87), soit au moins 15 personnes.

La demande est confirmée par 16 personnes, donc elle est acceptée. Vu le règlement, modifié en début d'année, il est possible d'utiliser pour ce faire le vote électronique. Il répète qu'une fois voté, personne et pas non plus l'administrateur système, ne saura qui a voté quoi.

M. Jean-Luc Bürgy, Président relit les conclusions amendées :

- Adopter le Plan d'affectation et son règlement modifiés suite à la mise à l'enquête publique ;
- Adopter la délimitation des lisières forestières ;
- Adopter le projet d'aménagement routier de la route de La Veyre d'En-Haut et du dossier d'expropriation ;
- Adopter les réponses aux oppositions ;
- Approuver les conventions foncières et financières ;
- Octroyer le montant des études demandé de CHF 918'500.- HT ;
- Autoriser la Municipalité à encaisser les participations de tiers ;
- Autoriser la Municipalité à signer tous les actes notariés nécessaires ;
- Financer la dépense par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- Autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur 30 ans au maximum.

Au vote, le préavis municipal amendé n°14-2022 est accepté à la majorité (51 oui) moins 18 avis contraires et 4 abstentions.

M. le Président

Rappelle que les Vert.e.s avaient demandé un référendum spontané, qui doit être requis par 5 personnes au moins qui souhaitent ouvrir la discussion.

La demande est confirmée et donc acceptée.

La discussion est ouverte,

M. Christophe Stoeri, PLR

« Je commence avec la chose la plus difficile pour un Suisse allemand : Monsieur le Président, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, chers collègues... »

On pourrait croire que c'est démocratique de faire voter la population. En tant qu'habitant de Blonay – St. Légier, au début de ces discussions, je n'avais pas d'avis sur ce préavis au début des travaux. J'ai même trouvé dommage de transformer ce site vert, que j'ai utilisé à plusieurs reprises avec mon fils, pour faire voler les avions et d'en faire autre chose que de la verdure.

Mais le travail a changé mon avis et de beaucoup : avec la commission de finance, nous avons étudié ce préavis pendant beaucoup d'heures, nous avons débattu plusieurs soirées et nous avons eu la chance, de recevoir de la part des spécialistes, des entrepreneurs et de la Municipalité beaucoup d'éclaircissements et beaucoup d'information et je les remercie tous !

Après toutes ces investigations, comme d'ailleurs plusieurs collègues de la commission qui ont également changé ou renforcé l'avis, je vote aujourd'hui avec conviction pour ce préavis.

Pour cette raison je ne pense pas que c'est une bonne idée de faire un référendum. Je ne pense pas que les habitants vont passer 20 heures ou plus pour cette votation et ils vont voter juste d'une manière émotionnelle et pas forcément fondée ».

Mme Olgiati Pelet, Les Vert.e.s

Est un peu surprise par ce qui vient d'être dit et elle rappelle que lors des élections, le PLR avait réalisé un sondage sur plusieurs thématiques. Il y avait aussi la question à la population de savoir si elle était favorable



ou pas à La Veyre-Derrey. Le PLR a donc jugé utile et nécessaire de consulter la base et le non a été majoritaire. Elle souligne qu'ils disent le contraire de ce qu'ils font et elle est d'avis qu'il faudrait revenir à la population et la consulter.

Mme Gigandet Balsiger, PLR

«J'ai de la difficulté à comprendre pourquoi il se justifierait pour ce préavis, plus que pour un autre, de demander un référendum spontané. Nous avons été choisis et élus par les citoyens pour les représenter et pour voter, que ce soit pour un préavis plus standard ou pour un préavis plus sensible comme celui de ce soir. Si la population veut un référendum, elle a la possibilité de le demander plus tard. Alors pourquoi prendre la parole à sa place ce soir en demandant ce référendum. Laissons-là décider ».

M. Matthieu Sesseli, PS & Allié.e.s

Remercie l'assemblée pour la tenue des débats qui ont été d'une grande qualité. Il informe qu'il était parti sur un non radical, mais qu'il s'est abstenu parce qu'il a entendu les arguments de part et d'autre et n'a pas réussi, en son âme et conscience, à prendre une décision ferme sur ce préavis.

Il est d'avis qu'un référendum spontané est une bonne chose, et regrette également l'absence pour le PA du Château. Il pense qu'il s'agit un projet sociétal, d'importance pour la commune et pour la région comme mentionné et entendu au vu du résultat du vote. Il ajoute que la population ne réagit pas que sur coup de tête et que c'est aux membres des différents partis d'essayer de convaincre et d'impliquer les gens, car de plus en plus de participation est perdue lors des élections et votations. Demander à la population de se prononcer sur un projet communal d'une telle importance peut être un projet sociétal et politique extrêmement important. Il y aurait une réponse claire de la population qui n'est pas aussi émotive que certains veulent bien le croire.

Mme Anne Weill-Lévy, les Vert.e.s

A toujours eu le sentiment d'avoir une responsabilité en tant qu'élue, et non pas d'être elle un lieu de pouvoir.

En réponse à Mme Lory Balsiger Gigandet, elle ajoute qu'elle aurait eu la même réaction par rapport à d'autres PA, à savoir que la parole appartient à celui qui vit ici et qui a élu les membres du Conseil. Par respect, il faut leur demander leur avis. La LAT ne s'y trompe pas vu que c'est un des fondements de la participation citoyenne. Elle a le sentiment qu'il y a une peur de consulter la population, qui est cependant assez sage et raisonnable et aura à trancher un débat qui est important sur le fond et sur les fonds. Il s'agit certainement du plus gros projet de cette législature. La commune est maintenant une ville, la taille est différente, la focale également, donc la moindre des choses est de consulter la population.

Gregory Bovay, PLR

Précise que le sondage effectué par le PLR a été envoyé à tous les ménages de Blonay – Saint-Légier et pas seulement à la base du PLR. Il se réjouit de voir si la population lira les plus de 500 pages du préavis ! Les commissaires (COFIN et ad hoc) étaient entourés de techniciens avec des capacités et des connaissances au-delà de la moyenne. Il est d'avis qu'un référendum débouchera sur un débat uniquement émotionnel et qui manquera d'objectivité, de technique et de rationalité. Il invite le Conseil à refuser cette demande de référendum spontané.

Pierre Barbey, PLR

Demande à ce que les résultats du vote soient affichés à la fin.

M. Claude Schwab, PS & Allié.e.s

Prie le Président de relire le règlement du Conseil communal et demande à nouveau le vote à bulletin secret afin que chacun soit libre de toute pression.

M. Le Président

Rappelle que le vote à bulletin secret a priorité sur les autres requêtes de vote et demande qui souhaite ce vote à bulletin secret. 16 personnes se manifestent et le vote sera donc à bulletin secret.



Au vote, le référendum spontané concernant le préavis municipal amendé n°14-2022 est refusé avec 26 oui) moins 43 avis contraires et 4 abstentions.

M. le Président remercie les membres du Conseil pour les échanges cordiaux.

8. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux

La discussion est ouverte,

M. Yves Filippozzi informe que M. Cédric Montet a été élu à la commission de gestion lors de la dernière séance du Conseil Intercommunal du SIGE.

la parole n'est plus demandée, la discussion est close.

9. Propositions individuelles et divers

M. Matthieu Sesseli, PS & Allié.e.s

A constaté une augmentation assez importante du trafic (voitures, piétons, vélos et pas que le transport de matériaux) sur le chemin de la Chenalettaz. Il demande si l'avancement peut continuer et si une zone « Riverains autorisés » est à l'étude pour la suite de ce préavis.

M. Thierry George, Municipal

Informe que les dernières conventions attendues pour pouvoir réaliser les trottoirs sont rentrées. Le plan de travail de l'étape 3 est en phase d'établissement et les travaux devraient pouvoir commencer en septembre. Il n'a jamais été envisagé de mettre ce chemin en « Riverains autorisés », mais une tranquillisation à 30 km/h est prévue.

Mme Mirta Olgiati Pelet, Les Vert.e.s

Saisit l'opportunité de remercier pour la parfaite organisation de la journée récréative du samedi précédent, qui a été une belle occasion de faire connaissance avec différentes personnes et demande s'il est possible d'obtenir une liste du Conseil mise à jour.

M. le Président

Informe que la liste mise à jour sera distribuée début septembre, après les assermentations agendées à la séance de fin août.

10. Passation de pouvoir

M. le Syndic,

« Monsieur le Président,

Lors de la dernière séance du Conseil communal de St-Légier – La Chiésaz, j'ai pu vous adresser, M. le Président, un message pour votre engagement remarquable au service de la collectivité saint-légierine.

Le 13 décembre 2021, vous avez été confirmé au rang de Président de la nouvelle commune de Blonay – Saint-Légier au seuil d'un nouveau mandat qui prend fin ce soir.

La Municipalité vous remercie pour votre bienveillance dans cette fonction à laquelle vous avez donné le meilleur de vous-même !

Arrivé au perchoir à St-Légier en 2020, avant de devenir le 1^{er} président du Conseil communal de la nouvelle commune de Blonay – Saint-Légier, vous resterez le Président de la transition doté de la qualité d'un couteau suisse !

Un Couteau Suisse, pour votre engagement au pied levé au décès de notre regretté Jacques Reymond.



Puis les problèmes n'arrivent jamais seuls. Ainsi, vous avez dû enchaîner avec les contraintes COVID ! De loin pas un exercice facile de suivre les directives et parfois les contradictions ! Mais, vous avez toujours pu rétablir les situations les plus déstabilisantes....

Vos multiples facettes ne s'arrêtent pas là, nous avons pu constater que vous êtes un accro à la zapette ! (sur le ton de l'humour...)

Nous comprenons bien qu'il ne faut pas reculer devant le progrès ! Parfois, le temps s'y perd...un peu comme aux CFF ! Mais, dans votre calme olympien, vous rétablissez toujours la situation....

Ensuite, le Président de la transition, pour avoir porté la fusion jusqu'à son déploiement. Pas une mince affaire avec depuis le début de l'année, pas moins de 21 préavis !

La Municipalité est reconnaissante pour le travail accompli. Auteur d'une belle carrière politique locale, vous avez toujours cherché le consensus plutôt que la confrontation... vous aurez marqué toutes celles et ceux qui vous ont côtoyé.

Jeune retraité, "Je ne doute pas de vos ressources et vous connaissant, les années à venir sont pleines de projets. Profitez de cette douce liberté que vous offre la retraite. Et pour conclure, je cite un comédien : "Être en vacances, c'est n'avoir rien à faire et avoir toute la journée pour le faire." Hé bien la bonne nouvelle, c'est que la retraite c'est pareil. Profitez-en bien ! "

(Standing ovation et applaudissements de tout le Conseil)

M. le Président

« Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, chers collègues, Voilà, il faut une fin à tout : c'était effectivement ma dernière séance de Conseil communal qui fut un peu plus compliquée qu'espéré en début d'année, mais on ne choisit pas et c'est donc avec émotion que je prends congé de vous toutes et tous après plus de 25 ans dans la fonction de Conseiller communal.

Ma présidence a débuté sur les chapeaux de roue au décès de Jacques Reymond au printemps 2020 et fut marquée avant tout par la fusion des deux communes voisines, suivie d'une période électorale pour le moins tendue. A fin 2021, vous m'avez fait l'honneur de m'élire à la Présidence de ce Conseil et je l'ai accepté volontiers pour assurer une transition si possible harmonieuse. Cela n'a pas été aussi simple que je l'aurais espéré, car il manquait encore pas mal d'huile dans les rouages : la Municipalité a dû apprendre à se connaître, l'administration communale également et la distribution des tâches a pris du temps, sans compter les problèmes informatiques qui perdurent parfois, me semble-t-il...

Au niveau du Conseil communal, il a fallu apprendre à reconnaître les visages et donner un nom à mes collègues, mais surtout à faire avec la nouvelle donne politique des partis et groupements, qui doivent encore un peu apprendre à mieux s'écouter. Et il y a eu également du travail avec quelques citoyens qui posent des questions souvent très intéressantes et parfois tentent même de me dicter mon travail ! Tout cela pour vous dire que je ne me suis pas ennuyé et que j'y ai pris grand plaisir, surtout en ayant fait connaissance et dialogué avec de nombreuses personnes très intéressantes, dont vous faites toutes et tous partie.

Personne ne réussit seul, mon succès est le vôtre. En effet, c'est grâce à vos encouragements, vos conseils, votre partage d'expériences que j'ai pu mener à bien le défi de cette présidence et vous y voyez tout ma reconnaissance.

Je remercie tous les membres du bureau pour leur disponibilité lors des scrutins et leurs conseils pendant les séances du bureau, et particulièrement Ariane Wunderli, ma secrétaire pour son bon travail et son incroyable disponibilité. Un grand Merci également à l'équipe du secrétariat communal, M. Jean-Marc Guex, Mme Nicole Fuchs et leurs collaboratrices et collaborateurs pour leur soutien inconditionnel et leur amabilité, au service de la population pour son soutien lors des dépouillements et aux concierges qui préparent et nettoient les salles pour nous permettre de bien travailler. Enfin, je remercie M. le Syndic et la Municipalité pour leur agréable collaboration et la confiance qu'ils m'ont témoigné.

Enfin, j'aimerais dire encore ma gratitude à toutes celles et ceux que j'ai côtoyés dans ma fonction, mais je n'aimerais pas oublier ma famille et particulièrement mon épouse qui a dû parfois répondre au téléphone et écouter les doléances d'administrés à la recherche du Président absent. Elle a également subi mes nombreuses indisponibilités et quelques sautes d'humeur de ma part dues en partie à cette fonction chronophage et à quelques tentatives de frein à des actions constructives.

Je souhaite plein succès et surtout le même plaisir dans cette fonction à mon successeur, M. Filippozzi.



Pour terminer, lors de la sortie du conseil de samedi passé au musée olympique, nous avons redécouvert les trois valeurs de l'Olympisme : l'excellence, l'amitié et le respect. Elles constituent la base sur laquelle le Mouvement olympique fonde ses activités de promotion du sport, de la culture et de l'éducation en vue d'un monde meilleur. Je vous laisse méditer à ces valeurs pour un monde politique meilleur. C'est donc sans nostalgie que je rentre dans le rang des citoyens lambda et vous remercie de votre longue attention ! »

M. Yves Filippozzi, 1^{er} Vice-Président

« M. le Président sortant, Mmes et Messieurs les membres du Conseil communal, M. le Syndic, Mme et Messieurs les membres de la Municipalité,

Le protocole habituel aux changements de présidence veut que le Président qui entre en charge prenne la parole. C'est pourquoi je m'adresse à vous aujourd'hui.

Au nom de tout le Conseil communal, je remercie le Président sortant de son investissement dans l'exercice de son mandat. Son activité s'est déroulée sur une période intense déjà lors de la vice-présidence, mais encore lors de la gestion complexe de la pandémie, au moment de l'introduction du vote électronique, et finalement durant la première présidence du Conseil communal de la commune fusionnée. Merci M. le Président d'avoir assuré cette transition, et bon vent pour les temps à venir.

Je m'associe bien évidemment aux remerciements déjà adressés par M. Bürgy aux membres du Bureau, aux secrétaires, aux huissières et huissiers, ainsi qu'au personnel communal impliqué de près et de loin dans la tenue de nos séances jusqu'ici.

Dès le 1^{er} juillet, vous m'avez désigné pour assumer la présidence de l'organe délibérant de Blonay – Saint-Légier, l'une des 2148 (au 1.1.2022/OFS) communes suisses. La responsabilité du bon fonctionnement de la démocratie sera de ma compétence. Je ferai tout mon possible pour mener à bien cette tâche, notamment en considérant que mon rôle de Président de l'ensemble du Conseil sera prépondérant sur celui d'élu du mouvement des Vert.e.s.*

Précisément: un Président seul ne peut rien faire sans assemblée. Et l'assemblée a besoin d'une présidence. Je fais donc appel à chacune et chacun pour que nos futurs échanges soient empreints de respect et de courtoisie. Dans un contexte d'augmentation significative de l'instabilité politique, ainsi que d'urgence climatique, je vous propose un message rassembleur. Nous avons en commun le fait d'avoir prêté un serment, engagement de toutes et tous, chacune et chacun avec ses convictions et ses valeurs. La fidélité à la Constitution, l'exercice de notre charge avec conscience, avoir dans tout ce qui sera discuté la justice et la vérité devant les yeux, remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions attribuées par la loi, ne sont pas que des formules convenues: il s'agit d'une promesse.

Dans cette année de naissance d'une nouvelle commune, je souhaite à tous un temps de délibérations marqué par le débat d'idées: c'est le mandat que nos électeurs nous ont confié. Je ne saurai conclure sans une pensée émue pour notre collègue et ami disparu Roland Rapin, qui aurait dû être à ce pupitre ce soir».

M. le Président,

Informe que l'apéritif de fin d'année législative va v être servi à l'extérieur. Merci aux scrutateurs et scrutatrices titulaires et suppléants de donner un coup de main aux huissières.

La parole n'est plus demandée, M. le Président clôt la discussion en remerciant le Conseil pour sa patience et souhaite à toutes et à tous un bon retour chez soi.

La séance est levée à 22h53.

Le président

La secrétaire

Jean-Luc Bürgy

Ariane Wunderli



John Darbyshire
Route de Fenil 16
1806 St-Légier-La Chiésaz
079 616 0323
Le 23 juin 2022

M. Jean-Luc Bürgy
Président du Conseil Communal
Route du Village 45
Case Postale 12
1807 Blonay

RE: COMMISSION SUR LE PA "LA VEYRE-DERREY"

Monsieur le Président,

Le rapport de la Commission sur PA "La Veyre-Derrey" est maintenant publié et il semble d'être sur l'agenda du Conseil Communal le 28 de ce mois. Dans le rapport ils disent que je ne me suis présenté pas à leur convocation. Ceci est bien vrai parce que je n'ai jamais reçu une convocation (je vous rappelle des emails entre moi-même et Monsieur Ferrari sur le sujet ou vous étiez en copie)

Un tel manque de discipline et de respect par la commission est inadmissible. Donc, pour corriger la situation je vous demande que la texte suivante soit lu devant le Conseil Communal lundi 28 juin 2022:

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

PA La Veyre-Derrey est essentiellement présenté en isolement avec peu de mentionne des projets connexes – c'est à dire PA Rio Gredon (+380 emplois) et PP En Fenil (+340 emplois). Donc le totale nombre d'emplois qui impacteront le réseau routier est 1260.

Le rapport CITEC essaie de présenter les faits dans une manière équilibrée mais soulève les éléments suivants:

- Qu'à l'état actuel le réseau routier présente fortes contraintes qui augmenteront à l'état future **sans projet**, avant que le PA soit réalisé.
- Le réseau absorbera difficilement la charge supplémentaire générée par le projet du PA "La Veyre-Derrey", mais également celle des projets connexes.
- Une étude à plus large échelle en englobant notamment la jonction autoroutière est nécessaire afin de proposer des mesures adaptées à l'ensemble du secteur et quantifier les impacts des mesures proposées.



CITEC a aussi proposé un grand nombre de variants qui peut améliorer la situation routière. Cependant donné le topographie de la région et l'assymétrie du réseau routière la solution définitive n'existe pas à cette heure.

Donc, malgré le fait PA La "Veyre-Derrey" représente une pole stratégique cet argument est neutralisé si la zone ciblée est seulement accessible avec difficulté et les problèmes existantes exagérées. En plus, une vrai stratégie est basé sur une approche holistique et non sur un développement déconnexe.

Ceci dit, quoi faire? Certainement il est primordial de faire une périmètre d'étude plus large géographiquement de sorte qu'une réponse définitive puisse être établie:-

- qui résoudra les problèmes de la circulation associées avec la développement des zones industrielles et un plan définitif établi pour le réseau routier
- ou qui démontre que les dysfonctionnements et les assymétries du réseau routier empêcheront le développement de la Veyre-Derrey

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, comme professionnel je vous conseille fortement de demander cet étude soit fait **avant** vous votez de changer le Plan d'Affectation PA "La Veyre-Derrey."

Les citoyennes et citoyens de notre commune méritent votre reflexion particulière à ce sujet donc, je vous remercie pour votre attention.

Veuillez d'agréer, Mesdames et Messieurs, de mes salutations les plus distinguées.

Dr Ing. John Darbyshire



Roger Carrard
17, Aveneyres
1806 Saint-Légier

Saint-Légier, le 26 juin 2022

Au Conseil communal de Blonay – Saint-Légier

Préavis 14-2022 - Analyse du dossier par la Commission ad hoc

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

En page 12 du rapport établi par la Commission ad hoc chargée d'examiner le Préavis 14-2022, il est confirmé que *« dans le cadre des auditions des opposants, la Commission n'a pas relevé d'élément nouveau ou marquant qui aurait pu impacter ses travaux d'analyse »*.

Une telle affirmation fait fi des nombreuses questions personnellement soumises à la Commission lors de la séance tenue le 1^{er} juin 2022, où seuls 5 commissaires sur 9 furent présents, et où toute possibilité de dialogue fut expressément proscrite par son Président M. Christian FERRARI.

Voici deux des questions posées, parmi nombre d'autres et toutes restées sans réponse :

- 1.- est-il normal que le Préavis 14-2022 confirme à répétition reprises (pages 32, 36, 38, etc.) que *« pour la Municipalité, l'établissement d'un nouveau PDCom n'est pas nécessaire »*. alors que :
 - le Préavis 18-2017 confirma, en pages 4, 5, et 9, que *« la vision communale pour le développement du site stratégique doit servir de base à la modification du Plan Directeur Communal »*. avec séance d'information publique pour répondre au cadre légal fixé par la LAT ;
 - le Préavis 3/2018 confirma, en page 10, que *« La mise en consultation publique de la modification du Plan Directeur Communal est prévue au début 2019, et son approbation par le Conseil communal à la mi-2019 ou à la fin 2019 »*
= tous engagements pris et non tenus jusqu'à ce jour = ?

2.- est-il normal que le Préavis 14-2022 passe sous silence la présence des 2 terrains de football situés sur la parcelle 1800, sur une surface classée en **ZONE INDUSTRIELLE**, terrains de sport qui, d'entente entre Vevey et Saint-Légier, devaient être transférés à « La Veyre-Derrey » pour permettre la vente des surfaces concernées et leur rapide mise à disposition des entreprises en quête de terrains, dont la demande était alors annoncée comme très forte ?

Sauf problème d'acuité visuelle et auditive de la Commission, ce qui ne m'a pas paru être le cas, comment comprendre que cette dernière confirme que de telles questions ne présentent pas d'élément nouveau ou marquant susceptible d'impacter ses travaux d'analyse, au risque d'une transgression des obligations fixées à l'Article 5 du Règlement du Conseil ?

En conclusion, et pour information du Conseil quant aux efforts déployés de longue date par le PLR, au profit d'une situation qui attend toujours une solution et prouve tout l'intérêt qu'il y a à **ne pas spoler le sport** des investissements expressément engagés pour créer une zone polysportive à « La Veyre-Derrey », je joins à la présente, copie de l'article paru dans le « 24 Heures » du 1er octobre 2015, confirmant tout l'intérêt d'un centre polysportif régional et la problématique notoire - qui perdure - du manque de bassins de natation.

Avec mes meilleures salutations.

R. Carrard

Annexe : 1 / joint.